

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUEBEC, MERCREDI 20 AVRIL, 1859.

No. 1.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas *L'Observateur* sont priés de nous avvertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

PRIME.—Ceux qui nous obtiendront cinq abonnés payant d'avance, recevront *gratis*, *L'Observateur* pendant un an.

A NOS LECTEURS.

Avec le présent numéro commence le second volume de *L'Observateur*. Quand nous pensons à tous les sacrifices qu'il nous a fallu faire pour lutter contre la haine et l'imbécillité de certains individus haut placés, nous nous rappelons aussitôt que nos efforts ont été amplement récompensés. A peine le premier numéro de *L'Observateur* venait-il de paraître, que nos adversaires le faisaient arracher de nos portiers!!! Un mois s'écoula avant qu'il nous fut possible de reprendre la publication de notre journal. Enfin le 20 avril 1858 le second numéro de *L'Observateur* fut livré au public. Nous avions alors QUARANTE TROIS abonnés! Aujourd'hui, nous en avons au-dessus de mille! Nous savons que nous devons ce succès à la bonté des principes politiques que nous défendons et qui peu à peu sont reconnus et appréciés par tous ceux qui veulent la justice et l'équité partout et pour tous. Bien que la position de journaliste soit épineuse, et que nous ayons été pour ainsi dire forcé pour nous défendre, de la choisir, l'encouragement que nous avons reçu est trop significatif pour que nous ne suivions pas la trace que nous nous étions tracée.

Ainsi donc, quelques soient les obstacles ou les débars que nous aurons à subir, nous en prenons d'avance notre parti. Nous n'aurons qu'un but : celui de prouver que nous savons apprécier l'encouragement qui nous est prodigué.

Pour cela, aucun sacrifice ne sera épargné.

Nous croyons en avoir donné, déjà, des preuves suffisantes.

UN PROCÈS REMIS.

Le procès en litige entre les HONNÊTES directeurs de la *Caisse d'Économie de Saint-Roch* et les ex-déposants de cette

institution a été remis pour les raisons suivantes.

1. Parce que le juge Chabot devant qui l'affaire devait être, de nouveau, plaidée, est parent de maître Prevost dont il est le CONSEIL.

2. Parce que l'avocat des ex-déposants, M. André Stuart, ayant reçu le chapeau à trois cornes et devant BIEN TOI partir pour l'Angleterre avec son ami le maire Langevin, pour avoir l'argent nécessaire à la construction du Chemin de fer du Nord, les ex-déposants se trouvent obligés de choisir un autre avocat.

3. Parce que les directeurs ayant des intérêts communs en politique avec la plupart des sommités judiciaires et ministérielles du jour, ont réussi jusqu'à présent à faire protéger les spoliateurs contre les honnêtes citoyens qui ont bien voulu leur confier leur argent qu'ils osent demander!

OBÉISSANCE PASSIVE.

Forcé de rendre compte de sa conduite publique, Pierre Gauvreau dit et fait dire par ses amis que s'il a commis des fautes c'est parce qu'il était obligé d'obéir à ses supérieurs! (textuel) Par exemple, il paraît que Baby devant un jour recevoir du gouvernement une somme de \$100,000, Killaly accorda au bonhomme celle de \$150,000, et Pierre Gauvreau, pour obéir à ses supérieurs fut obligé de certifier ce compte!!!

Quelle impudence!

Pourtant cet item ne se trouve point marqué dans le *livre bleu*.

Somme toute, les députés qui doivent juger Pierre Gauvreau, sont plutôt ses amis que ses juges. Il n'en peut être autrement, la plupart d'entre eux sont ses complices. Néanmoins que Dubord joue une nouvelle farce ou qu'il se décide à faire son devoir, les citoyens n'en porteront pas moins un jugement de culpabilité sur ces hommes qui ne rougissent pas plus qu'ils ne reculent devant aucun crime politique.

Selon le *Chronicle* le témoignage de Pierre Gauvreau a duré quatre jours.

Des lettres de Toronto nous apprennent que les avancés et les contradictions sans nombre de maître Pierre sont de nature à faire espérer sinon une visite à Kingston où l'enverrait un gouvernement juste et honnête, au moins la perte de sa situation. On dit que le député Dubord n'ayant pas voulu consentir au départ de maître Pierre, celui-ci agi à l'égard de ce député de ma-

nière à se faire rappeler à l'ordre. On ajoute même que maître Pierre a frappé le député Dubord. De pitoyables procédés parlent peu en faveur du *certifié-architecte*, et, nous croyons que malgré les *flots de vin* et les *flots d'écus* de Baby, le ministère sera obligé de sacrifier son violet. O'Farrell a bien été sacrifié pourquoi Gauvreau ne le serait-il pas?

UNE QUESTION.

Le maire Langevin qui l'automne dernier proclamait et faisait proclamer par ses fidèles qu'en construisant les quais du Palais la moitié du chemin de fer du Nord *était faite*, et qui, maintenant annonce qu'il faut que la cité fasse les plus grands sacrifices pour permettre à des capitalistes impatients de commencer ce chemin, aurait-il la complaisance d'informer les citoyens pour quelle raison *financière* l'état de dette de la corporation pour 1858, n'a pas été publié? Le revenu a-t-il été, en 1858, suffisant pour payer l'intérêt de la dette de la cité? S'il n'a été insuffisant, quel est le déficit et de quelle somme la dette a-t-elle été augmentée?

Il est temps que le maire Langevin donne des preuves qu'il a cessé de duper le public.

UNE NOMINATION.

Les directeurs du chemin de fer du Nord ont élu pour leur vice-président Napoléon Casault, écuyer, avocat. Ce monsieur a été, en outre, choisi pour accompagner à Londres le maire Langevin. Assurément qu'avec deux financiers comme ceux-là, les capitalistes anglais, vont s'empresser de dénouer les cordons de leurs bourses. Aussi conseillons-nous aux deux délégués de faire poser à leurs habits des sacs de poste pour importer les capitaux anglais! Badinage à part, est-il un homme raisonnable qui puisse dire, que le maire Langevin et l'avocat Casault sont des hommes qui peuvent nous obtenir des capitaux? Assurément non.

TRAIT DE BRAVOURE.

Les patriotes de 1837 étaient souvent attaqués, le soir, par les *bureaucrates*. Un docteur célèbre par le sacrifice qu'il a rendu à son pays en avalant un chiffon de papier blanc sur lequel était écrit son nom en compagnie de celui de plusieurs autres *patriotes*, craignant aussi de tomber entre les mains des *bureaucrates* emprunta de l'un de ses amis, marchand de Saint-Roch, un pistolet pour se défendre.

Le pistolet était chargé jusqu'à la queue. En cela, rien d'étonnant, mais ce qui surprendra, c'est qu'au bout de six mois, quand l'orage politique se fut un peu calmé, le pistolet était encore dans le même état.

Sur ces entrefaites, le marchand reclama le pistolet. Le docteur se trouva dans une position critique; il eut bien voulu remettre le pistolet, mais comme l'arme était chargée, il craignait qu'elle ne fit explosion s'il y touchait, ou même s'il la regardait du coin de l'œil. Néanmoins voulant conserver la paix avec sa conscience et, en même temps, ne pas jouer avec la mort, il fit informer son ami que désirant lui remettre le pistolet il l'invitait à venir débarrasser de la poudre une arme qu'il n'osait toucher!!!

Où demande comment ce docteur là aurait pu tirer sur les *bureaucrates*!

Ceux qui refuseront de croire à la présente histoire, pourront s'assurer, que nous disons la vérité, en s'adressant au docteur Rousseau qui a eu connaissance de ce fait.

LE DOCTEUR ROUSSEAU.

Nous apprenons que le docteur Rousseau prétend que nous lui adressons trop souvent des articles. Il se plaint que nous n'avons aucun égard pour lui. En a-t-il pour nous? Tant que nous n'avons pas eu occasion de le cailler sur ses travers, il était un de nos admirateurs. Depuis qu'il lui a pris fantaisie non pas de flatter mais de promettre des fonds à certains polissons pour nous couvrir le boue, il trouve étrange que nous osions le peindre. Si nous nous occupons de lui, au moins, nous nous arrêtons au seuil de sa vie privée, agit-il ainsi à notre égard? Non, il prétend se défendre avec la langue et faire écrire pour lui contre nous des individus qui devant lui le cajolent et qui hors de sa présence le méprisent.

Nous conseillons au docteur Rousseau de se méfier des écrivains qu'il emploie et nous l'informons que nous nous occupons de lui le moins possible.

ÇA PROMET.

Parlant de l'affreux état de la province, le *Globe* s'exprime comme suit:

" Dans quelques pays à de certaines époques, cet état de chose serait le précurseur d'une révolution. Si en Canada personne ne conseille on n'appréhende le recours à la violence comme remède, il ne faut pas en conclure que le peuple voit passer les événements avec indifférence, ou qu'il souffrira toujours patiemment l'injustice et l'humiliation. Ils se méprennent étrangement sur le caractère et la situation du pays ceux qui prennent la paix et l'ordre pour l'indifférence. Il règne dans tout le Haut-Canada un sentiment qui rendra bientôt impossible tout malentendu sur ce point. Nous parlons avec connaissance de cause quand nous disons que le sentiment qui domine le Haut-Canada n'a pas eu de parallèle depuis 1837."

Simard Prince Laporte Turcotte Morin



rot. Cartier Ouimet Baby, fils

Ouimet—C'est qu'il me comprend si bien!

SE GROUPE.

Prince—Let's liquor, Mr. Turcotte!

Turcotte.—Yes. A la prospérité de mon chemin de fer d'Arthabaska!

Simard, Laporte et Morin—Que ce vin tombe sur nous et sur nos enfants.

Une dépêche télégraphique nous apprend que le père Baby est bien malade à Toronto. Les docteurs du gouvernement ont constaté qu'en portant le coffre de la province le pauvre vieux avait *attrapé un tour de reins*. Le coffre est pourtant à peu près vide!

Les cabaleurs, *jobbers* et entrepreneurs ministériels sont dans des trances continuelles sur le sort de leur chef Pierre Gauvreau. A chaque instant ils se demandent comme la femme de Barbe-bleue: "Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir..... de Toronto?"

LE COMITÉ DE LA PIPE, N. 2.

1ER GROUPE.

Paturot.—Comment se porte mon honorable ami?

Cartier.—Par la barbe de mon aieul, il ne s'est jamais mieux porté.

Paturot.—Votre aieul était un grand marin.

Cartier.—Pas aussi grand marin que je ne suis grand ministre.

Paturot.—Oh! oui, mais il y a cette différence qu'il gouvernait pour l'état, et que vous gouvernez sans l'état.

Cartier.—Tenez, Paturot, je suis plus civilisé que vous, *sufficit*.

2ND GROUPE.

Ouimet.—Eh! bien, mon enfant comment se porte ton papa.

Baby.—Oh! il est bien malade.

Ouimet.—Hélas! chacun à ses maux, je ne suis pas à mon aise.

Baby.—Qu'avez vous donc?

Ouimet.—Oh! je voudrais faire passer une loi pour changer le mode de passer des propriétés.

Baby.—Je sais, quelque chose pour démolir les véritables propriétaires au profit de quelques privilégiés. Mon papa parle favorablement de votre loi.

LA CORPORATION.

Il a été proposé, à la dernière séance du conseil-de-ville, de prélever de nouvelles taxes, et, cela, malgré la nouvelle émission de débetures au montant de \$300,000!!!

Il a été présenté une lettre de la compagnie du chemin de fer du nord pour engager la Corporation à retirer d'entre les mains du receveur général, les £287,000 étant la balance des £300,000 empruntés par la Corporation au moyen du fonds d'emprunt municipal. Cette lettre engage aussi les conseillers à autoriser le maire à signer pour la

Corporation de Québec, le livre des actions.

Le maire Langevin ne veut point signer le livre des actions! Il veut être *certain*, avant de signer, que son projet sera goûté en Angleterre. Cependant le Conseil a décidé à une majorité de 6 voix de se rendre aux vœux des directeurs de la compagnie.

Nous remercions qui de droit pour l'envoi du rapport sur les travaux de colonisation de 1858 par T. Boutillier.

Nous publions la correspondance de N. S... après en avoir retranché une partie qu'il était inconvenable de publier. Nous ferons remarquer à N. S... et tous autres correspondants d'être moins personnels. Si nous admettons l'écrit de N. S. c'est que nous nous sommes fait une règle d'admettre toute correspondance quelqu'en soit l'auteur pourvu qu'il y ait un non responsable et que le caractère privé ne soit pas atteint.

Pour faire place à de longues correspondances, nous sommes encore obligés de remettre plusieurs articles sur des sujets importants.

AUX CORRESPONDANTS.

Un quidam nous a écrit pour connaître la raison qui nous a fait publier quelques lignes à l'adresse des nommés Fecette, Billy et Légaré. Si ce correspondant veut se donner la peine d'arrêter à notre bureau, nous lui prouverons que ces prétendus gentilhommes ne sont pas étrangers aux libelles publiés sur notre compte. Voilà pourquoi nous nous permettons de les ridiculiser sans jamais parler de leur vie privée.

A "Un étudiant".—Nous vous avons fait connaître le nom du correspondant qui vous avait attaqué dans *L'Observateur*, répondez lui par la même voie et ne nous importunez plus.

ERRATUM.

Dans le dernier numéro première page, première colonne vingt cinquième ligne, au lieu de "atelier" lisez ratelier.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Sur motion du procureur-général Cartier, la Chambre consent à tenir une séance extraordinaire mardi prochain, de 11 heures à 1 heure.

Le procureur-général Macdonald propose la troisième lecture du bill pour amender et expliquer l'acte intitulé, "Un acte pour définir la franchise électorale et pour pourvoir à l'enregistrement des voteurs et autres fins y mentionnées, concernant l'enregistrement des voteurs."

Monsieur Dorion propose que le bill soit renvoyé de nouveau devant le comité afin que la liste des électeurs qualifiés à voter

soit faite d'après la valeur de la propriété.

Cet amendement est rejeté après une longue discussion.

Monsieur Dorion propose que le comité soit chargé de reprendre la considération du bill et de faire la liste des voteurs de manière à ce qu'un électeur ne puisse voter qu'une fois à toute élection générale et dans la seule cité, ville ou municipalité où il réside.

Ce second amendement est encore rejeté par 41 contre 62.

Les débats continuent au sujet de la seconde lecture de la résolution rapportée par le comité général, relativement à la Tenure Seigneuriale.

Monsieur Dorion propose que la chambre n'approuve pas maintenant les dites résolutions, mais qu'elles soient de nouveau renvoyées à un comité de toute la chambre qui sera chargée de retrancher la clause qui oblige les propriétaires, dans la cité et la paroisse de Montréal, à commuer leurs propriétés à la première mutation, quand telle mutation arrive par vente, échange, descendance legs ou de toute autre manière, et que tels propriétaires soient tenus de se conformer à l'opération de l'acte 3 et 4 Victoria, ch. 30 qui règle le mode de commutation et permet aux propriétaires de commuer quand ils trouvent à propos de le faire.

Monsieur Dorion propose encore en amendement que les résolutions soient de nouveau renvoyées au comité de toute la chambre, afin d'y faire disparaître tout ce qui a rapport aux seigneuries de l'île de Montréal de Saint-Sulpice et du lac des Deux-Montagnes, appartenant au Séminaire de Montréal, les arrangements pourvus par l'Ordonnance du Conseil spécial du Bas-Canada satisfaisant et les censitaires et le seigneur. Cet amendement est encore repoussé par 38 contre 67.

Monsieur Dorion propose en amendement que les dites résolutions ne soient pas lues maintenant pour la seconde fois, mais qu'elles soient référées de nouveau à un comité de toute la chambre, ayant pouvoir d'abolir immédiatement la Tenure Seigneuriale dans les Fiefs de Lagachetière, Nazareth, Saint-Augustin et Saint-Joseph, dans la cité et les districts de Montréal, en appliquant aux dits Fiefs l'acte seigneurial de 1854 et les actes qui l'amendent.

Cet amendement est repoussé par 18 contre 77.

Monsieur Gowan propose en amendement que cette chambre, désirant soustraire cette portion de la Province à la Tenure Seigneuriale, accordera, sur le fonds d'emprunt municipal, une somme égale à celle qui a été accordée au Haut-Canada et aux mêmes conditions. Cette motion crée une confusion et est repoussée comme étant hors de l'ordre. Les motions d'ajournement succèdent rapidement.

Monsieur Gowan propose une adresse demandant la dissolution de la chambre. Cette motion est rejetée aussi que tous les

amendements proposés jusqu'à l'ajournement de la séance.

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE.—La chambre des communes s'est divisée sur le bill de la réforme. 291 ont voté en faveur de la seconde lecture du bill, et 330 en faveur de la résolution de lord John Russell. Majorité contre le gouvernement, 39.

On s'attendait généralement à la résignation du ministère.

IRLANDE.—Le second procès de la sédition irlandaise à Tralee s'est terminé par la conviction des prisonniers, et tous ont été condamnés à 10 ans de travaux forcés.

Le procès à Belfast était terminé, et le jury enfermé parce qu'il ne pouvait se voir à une entente unanime.

AUTRICHE.—L'Autriche a objecté à la réunion du congrès à Bade et la France lui a laissé le choix de la ville.

Le Piémont ne devait pas y être admis comme une grande puissance, mais d'après les mêmes conditions que les autres États Italiens.

Le comte de Cavour est retourné à Turin, où il a déclaré qu'il s'était assuré de son projet avec Napoléon.

Les préparations de guerre se poursuivaient sans relâche.

NOUVELLES DIVERSES.

—Le pont de glace devant Québec devient de plus en plus mauvais. Jeudi dernier, la glace a cédé au bout du qui d'Alford, sous le poids de deux chevaux attelés à un des sleighs qui ont fait le voyage pendant tout l'hiver, de la gare du chemin de fer à Québec. On est parvenu à les tirer sains et saufs. D'autres chevaux l'ont aussi échappé belle sur la rivière Saint-Charles. Malgré cela, toute la journée, on voyait encore hommes, femmes et enfants passer à pied devant Québec, et d'autres faire le trajet jusqu'à l'île d'Orléans. Par prudence, on passait en un canot monté sur des patins et tiré par un seul cheval, les marchandises venues par la voie de Richmond.

(Journal de Québec)

—La glace qui couvrait le lac Saint-Pierre est disparue.

—Hamelin convaincu d'outrages commis sur une femme de Saint-Jérôme a été condamné à un emprisonnement à vie dans le pénitencier provincial. Isidore Gratton son complice a été condamné à la peine capitale.

—Le docteur King trouvé coupable de meurtre de sa femme a été condamné à être pendu le 9 juin prochain.

—Les dentistes Doguerna et Forest convaincus de vol ont été condamnés à deux ans de réclusion dans le pénitencier.

CORRESPONDANCES.

M. JOSEPH LAURENT DIT LABONDE alias Jos. Laurin, écuyer.



Mon cher mesieu Laurin puisque vous m'avez fait créer juge à paix, faudra que vous m'aidez quand que j's'rons en peine?

Monsieur le rédacteur,

J'ai toujours admiré votre petit journal. S'il critique sévèrement, au moins il rend service, en faisant sortir de l'oubli les hommes et les bêtes publiques qui, sans lui, n'auraient peut être jamais été bien compris de leur siècle et justement appréciés.

Dans vos illustrations veuillez, ne pas oublier, le personnage public, très célèbre, que je ne veux pas vous nommer. Cependant le sujet est bon. Ainsi devinez et crayonnez.

D'abord c'est un grand garçon qui a changé son nom de famille. Quoiqu'il n'ait pas les quatre quartiers nobles, il a cependant le soin d'anoblir son nom sur les registres de baptême.

Le motif de notre héros est celui-ci: *Timeo-Donaos*; Je suis peureux comme les diables, d'aucuns traduisent comme les diables. Il n'eut d'autre héritage de famille que celui que lui passa en propriété, monsieur Mccarty, avocat; savoir, une préface d'arithmétique toute flambeante neuve. Je ne le nommerai pas. Crayonnez toujours. Belle tête assez; do cervelle point; jambes longues et fuyantes. Epine dorsale très courbée. Accent un peu à l'anglaise; complexion à Papploxie, (maladie qu'il sent toujours préronir à temps surtout à Toronto) démarche fière comme celle d'un sacristain qui vise au militaire ou celle d'un caporal écossais portant l'écharpe et la casquette d'un sergent. Je ne vous le nommerai pas, vous dis-je. De plus c'est un homme public et privé! Un homme d'argent et un chiffreur par excellence! Un homme de géographie, de théologie, de cuisine, de lotteries de charité etc. etc.

Après avoir égalé Béranger comme chansonnier, il surpassa Sayer comme cuisinier en enseignant à faire la soupe à la Laurine.

Non, je ne vous le nommerai pas, ses talents bien connus, lui méritent sés-bits, de la part d'un illustre prélat, le nouveau titre d'ex-ecclésiastique qu'il préféra toujours à ceux de maire de village et de notaire de campagne. Vous aurez le non plus tard. Ce n'est pas tout. Ensuite il fut soldat, chef de file, *corporal*, sergent, enseigne, lieutenant, capitaine, petit major, gros major et *canoné* ou *conronnel*. Dans l'armée de paix, il fut proclamé unanimement le plus grand protecteur des veuves et des orphelins. Il obtint pour eux des terres du gouvernement canadien et voulut bien les acheter pour lui-même à des prix *fabuleux*. En attendant sa récompense dans l'autre monde, il s'enrichit néan-

moins dans celui-ci, en faisant des sacrifices. Il put par là s'acheter une calotte militaire et des pantalons galonnés et louer de plus l'épée du soleil du mois de juin dernier, sur le pont de Scott, terrifiant sans pitié les poissons de la rivière Saint-Charles, sans se blesser lui-même. Maintenant à la fin de sa carrière publique, il poussa le désintéressement jusqu'à se consacrer notaire en lotteries fondées sur le principe plus certain de l'assurance mutuelle, entre le notaire et les intéressés. Il réussit encore à merveille en ce genre d'affaires. Ses succès devraient être mieux connus du public. Mais sa plus belle action c'est d'avoir fait nommer un juge de paix incapable de remplir sa charge. Enfin, enfin il devint ex-député lais-sant après lui bien des dévouements patriotiques qui descendront avec lui dans le tombeau, si vous ne vous hâtez point de l'illustrer dans votre journal dont je suis un admirateur.

N. B. Poubliais de vous dire que notre homme, pour avoir un œil de plus que votre bon ami le docteur Rossot, a, aussi comme lui, une jambe célèbre; je ne puis pas vous dire pour quoi. Pourtant il faudrait que les deux bêtes passassent à la postérité; je veux parler des deux juments veuillez donc les peindre.

UN LORRAIN.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi donc quelques observations sur un certain personnage de la rue Saint-Valier. Je m'étonne que vous n'ayez pas encore fait mention de cet être sans nom, qu'on ne saurait classer ni dans la famille des Orang-Outang, parcequ'il n'en a pas les instincts, bien qu'il leur ressemble

beaucoup sous le rapport physique; ni dans celle des pies, parcequ'il ne sait pas parler—son jargon étant une suite de sons en *moou, moou, moou...*—encore moins dans la famille des hommes, quoiqu'il marche sur deux pieds. Cet individu est le désespoir du fau-coueg Saint-Valier; toute son occupation est d'épier les démarches de chacun et de contrecarrer les desseins de chacun, de répandre les bruits les plus faux et de mettre le trouble partout. Tout le monde le déteste; et surtout la classe des tanneurs. Je puis vous faire la description de cet être: Tête d'un chien de Terre-Neuve; poil très noir et frisé, mais rude et gros comme du crin de cheval; ses yeux ressemblent à ceux du chat-huant, vous savez cet oiseau de mauvais augure! Il a les dents de la hyène et le nez épilé de l'Esquimeau. Il a les membres difformes, osseux et dispersés ça et là. Enfin c'est un être bien digne d'attirer l'attention des naturalistes, et je pense qu'il ferait beaucoup d'argent s'il passait dans l'autre monde pour s'exhiber. Dans un cabinet de curiosité, il attirerait beaucoup de visiteurs. Je vous prie de lui donner quelques conseils, et cela pour son bien: dites-lui de prendre bien garde de ne pas tomber à quatre pattes, car les chiens du canton sont très malins à une sorte de quadrupèdes, et il pourrait y avoir du danger pour sa vie, pauvre monsieur Labrèche!

N. S. . . .

Monsieur le rédacteur,

Dans votre dernier numéro, vous accusez les conseillers qui ont voté contre le projet de son *Honour le maire* de l'avoir fait parce qu'ils ont des connexions avec le Grand-Troie ou qu'ils possèdent des propriétés à la Pointe-Lévi. Permettez moi de dire que tel n'est pas le cas, au moins pour messieurs Shaw, Eadon, Hill et Pope.

QUELQU'UN.

DÉCÈS.

Décédé samedi 16 du courant à Saint-Roch de Quebec dame Eléonore Bédard épouse de sieur Edouard Lapointe.

ANNONCES NOUVELLES

VENTE PAR ANCAN

L'ANCAN sera vendu MARDI prochain le 26 du courant, sur les lieux, une maison en bois à une étage avec man-sardes et un hangar, situés dans la paroisse de St. Roch rue Richardson numéro 105. Le terrain a 30 pied de front sur 50 pieds de profondeur.

Les conditions de la vente seront faciles. La vente aura lieu à une heure P. M. précise.

RAPHAEL GOIN,

propriétaire.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.